



# Actualités OFS

Embargo: 15.07.2014, 9:15

---

## 20 Situation économique et sociale de la population

Neuchâtel, juillet 2014

## La pauvreté en Suisse

Résultats des années 2007 à 2012

---

**Renseignements:**

Martina Guggisberg, OFS, section Analyses sociales, tél. 058 463 62 38

Stephan Häni, OFS, section Analyses sociales, tél. 058 463 62 95

E-mail: [info.sozan@bfs.admin.ch](mailto:info.sozan@bfs.admin.ch)

N° de commande: 852-1200

# La pauvreté en Suisse

Selon les derniers résultats de l'Office fédéral de la statistique (OFS), la pauvreté monétaire touchait quelque 590'000 personnes en 2012 en Suisse. Parmi celles-ci, 130'000 environ exerçaient une activité rémunérée. Le risque de pauvreté menaçait environ 1,19 million de personnes, et environ 280'000 personnes souffraient de privations matérielles dans au moins trois domaines de la vie sur neuf. Les groupes particulièrement exposés, quelle que soit la définition de la pauvreté, sont les personnes élevant seules leurs enfants, les personnes moins qualifiées et celles vivant dans un ménage dont la participation au marché du travail est faible.

Dans la recherche, on a recours à différents concepts pour déterminer la pauvreté. Le concept de la pauvreté absolue (ci-après «pauvreté») s'appuie sur un seuil de pauvreté correspondant au minimum vital social. Il est complété par le concept de la pauvreté relative utilisé couramment au niveau international («risque de pauvreté»). Pour appréhender les aspects non monétaires de la pauvreté, nous avons utilisé un indicateur, également défini au plan européen, qui permet de mesurer le degré de privation matérielle. Les trois approches utilisées pour évaluer la pauvreté en Suisse sont décrites en détail ci-après.

L'accent a aussi été mis sur la **population active occupée**, c'est-à-dire les personnes de 18 ans et plus ayant déclaré avoir exercé une activité salariée ou indépendante pendant la plus grande partie de l'année civile précédant l'enquête. Sont prises en compte tant les activités professionnelles exercées à plein temps que celles à temps partiel.

## Pauvreté (concept absolu)

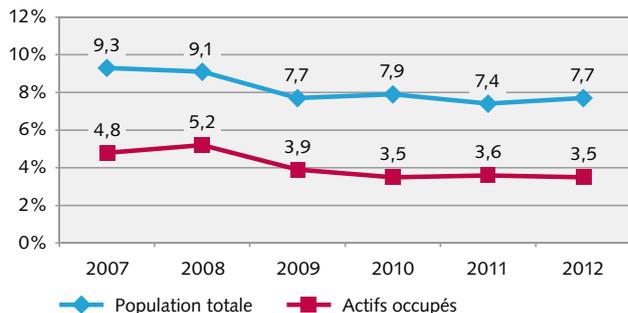
Le **taux de pauvreté** se réfère à un seuil «absolu»: sont considérées comme pauvres, selon cette définition, les personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'acquiescer les biens et services nécessaires à une vie sociale intégrée. Un taux de pauvreté ainsi défini est un ordre de grandeur approprié pour la politique sociale, car le soutien financier octroyé aux personnes ou aux ménages se traduit directement par une réduction mesurable de la pauvreté. Le seuil de pauvreté utilisé a été calculé d'après les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), couramment utilisées pour mesurer le droit à l'aide sociale en Suisse. Il se compose d'un montant forfaitaire pour l'entretien et les frais individuels de logement ainsi que de 100 francs par mois et par personne à partir de 16 ans pour d'autres dépenses.

En 2012, 7,7% de la population vivait dans un ménage dont le revenu disponible<sup>1</sup> était inférieur au seuil absolu de pauvreté. Cela signifie qu'une personne sur 13 était touchée par la pauvreté monétaire, soit environ 590'000 personnes. Par rapport à l'année précédente (7,4%), le taux de pauvreté n'a pas varié de manière importante. Depuis le premier relevé des données en 2007, la pauvreté a diminué de 1,6 point en Suisse. Le taux de pauvreté des actifs occupés a reculé dans le même temps de 1,3 point, passant de 4,8% à 3,5% (voir G 1).

<sup>1</sup> Le revenu disponible du ménage se calcule en déduisant du revenu brut les dépenses obligatoires, à savoir les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurance-maladie obligatoire et les pensions alimentaires payées. Le revenu brut du ménage est constitué des revenus de l'ensemble des membres du ménage (revenus d'une activité salariée ou indépendante, rentes et transferts sociaux, revenus de la fortune, etc.). D'éventuels éléments de fortune ne sont par contre pas compris dans le calcul du revenu.

Le taux de pauvreté a réagi avec un certain décalage à l'évolution positive du marché du travail et à la conjoncture favorable des années antérieures à 2009. La récession de 2009 et la brève hausse du chômage qu'elle a provoquée n'ont par contre pas eu d'influence durable, semble-t-il, sur l'évolution de la pauvreté en Suisse.

**Evolution du taux de pauvreté, population totale et population active occupée, 2007–2012** G 1



Les personnes actives occupées correspondent aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont eu une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent).

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, sans prise en compte du loyer fictif © OFS 2014

Le seuil de pauvreté s'établissait en 2012 à environ 2200 francs par mois en moyenne pour un individu et à environ 4050 francs pour deux adultes avec deux enfants (voir T 1). Ce montant doit couvrir les dépenses courantes (alimentation, habillement, soins corporels, déplacements, loisirs, etc.), les frais de logement et les assurances, mais pas les frais d'assurance-maladie obligatoire, déjà déduits lors du calcul du revenu disponible conformément aux normes internationales<sup>2</sup>.

Différentes caractéristiques sociodémographiques permettent de délimiter la population pauvre (voir G 2). La formation achevée la plus élevée joue ici un rôle prépondérant. Les personnes sans formation postobligatoire sont presque deux fois plus souvent pauvres que les personnes ayant achevé une formation de degré secondaire II (13,9% contre 7,3%). Le taux de pauvreté est le plus faible (4,5%) chez les titulaires d'un diplôme du degré tertiaire (haute école universitaire ou haute école spécialisée).

<sup>2</sup> La CSIAS inclut en revanche les primes d'assurance-maladie dans le calcul du seuil de pauvreté (voir [http://www.skos.ch/store/pdf\\_f/publikationen/grundlagendokumente/Armutsgrenze-f.pdf](http://www.skos.ch/store/pdf_f/publikationen/grundlagendokumente/Armutsgrenze-f.pdf)).

**T 1 Seuils moyens de pauvreté pour différents types de ménage, 2012, en francs par mois**

Type de ménage	Forfait pour l'entretien	Frais de logement moyens pris en compte	Autres frais	Seuils moyen de pauvreté <sup>1</sup> (arrondi)
Personne seule	977	1132	100	2200
Parent seul avec 2 enfants de moins de 14 ans	1818	(1569)	100	(3500)
2 adultes sans enfant	1495	1368	200	3050
2 adultes avec 2 enfants de moins de 14 ans	2090	1745	200	4050

<sup>1</sup> Valeurs nationales moyennes; pour le calcul des indicateurs de la pauvreté, on a recours à des seuils de pauvreté individuels. Ce montant couvre le forfait pour l'entretien, les frais de logement et d'autres frais, comme les primes d'assurances etc. Il n'inclut pas les primes d'assurance-maladie, déjà déduites du revenu.

(x) Les valeurs entre parenthèses se basent sur un petit nombre de cas et doivent être interprétées avec précaution.

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 14.04.2014, sans prise en compte du loyer fictif

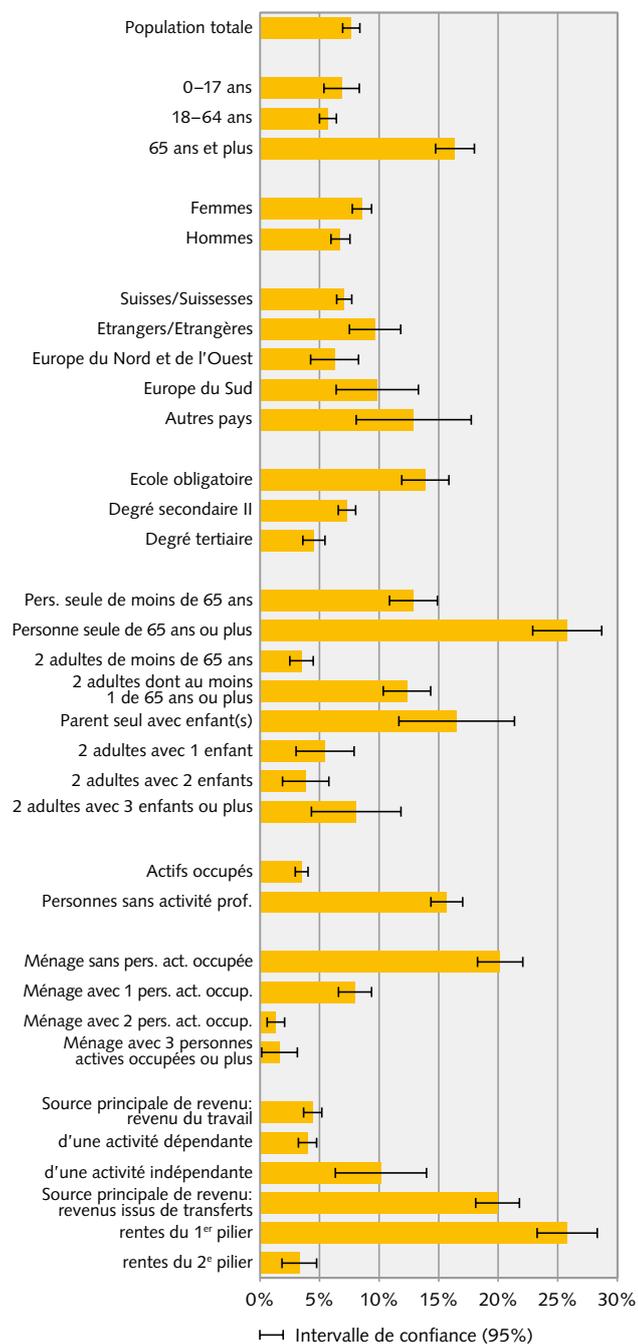
Le taux de pauvreté des femmes (8,6%) est supérieur à celui des hommes (6,8%).

Le taux de pauvreté est également plus élevé que la moyenne chez les personnes de 65 ans et plus (16,4%). A noter toutefois que ce taux est calculé en fonction des revenus uniquement et ne prend pas en compte les éléments de la fortune. Or, les personnes de 65 ans et plus, précisément, puisent plus souvent dans leur fortune pour financer leurs dépenses courantes (16,6% contre 4,1% des personnes en âge de travailler). Environ trois quarts des seniors pauvres disposent de plus de 10'000 francs de liquidités, et un tiers de même plus de 100'000 francs. Chez les personnes de 18 à 64 ans, les proportions correspondantes sont sensiblement plus faibles (40% et 10%)<sup>3</sup>. Il convient donc d'interpréter avec prudence le taux de pauvreté des personnes ayant atteint l'âge de la retraite (voir aussi les analyses sur les privations matérielles, p. 7).

<sup>3</sup> Ces exploitations ont été établies sur la base de SILC 2011, qui contenait cette année-là des données détaillées sur la fortune (voir le rapport «Vermögenslage der privaten Haushalte – Vermögensdefinitionen, Datengüte und Datenqualität», OFS 2014; en allemand seulement). Par liquidités, on entend les avoirs sur les comptes en banque, les comptes postaux, ainsi que la valeur des actions, obligations, fonds de placement, etc. (valeurs brutes).

## Taux de pauvreté selon différentes caractéristiques, 2012

G 2



Ces résultats se basent sur une distribution de personnes; les variables concernant les ménages se réfèrent à des personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques. Les variables portant sur la formation et le marché du travail ne sont relevées que pour les personnes de 18 ans ou plus. Sont considérées comme des enfants les personnes âgées de moins de 18 ans ainsi que les personnes de 18 à 24 ans qui sont économiquement inactives et qui vivent avec leur père et/ou leur mère. Les personnes actives occupées correspondent aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont eu une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent). Seuls les groupes de population avec au moins 200 observations dans l'échantillon et un intervalle de confiance de  $\pm 10\%$  au maximum sont représentés. L'intervalle de confiance permet de déterminer si les différences entre deux valeurs sont significatives. Exemple: le taux de pauvreté des hommes se chiffre à 6,8% ( $\pm 0,8$ ), celui des femmes à 8,6% ( $\pm 0,8$ ). Les intervalles de confiance de ces deux groupes sont respectivement compris entre 6,0% et 7,6%, et 7,8% et 9,4%. Ils ne se recoupent donc pas. La différence observée est par conséquent statistiquement significative.

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 14.04.2014, sans prise en compte du loyer fictif

© OFS 2014

Si l'on considère le type de ménage, les familles monoparentales sont plus particulièrement touchées par la pauvreté (16,5%). Chez les personnes vivant seules également, la part des personnes pauvres est plus élevée que dans la population dans son ensemble: le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne tant chez les personnes seules de moins de 65 ans (12,9%) que chez celles de 65 ans et plus (25,8%). Dans les ménages comptant un deuxième adulte, la part des personnes de moins de 65 ans touchées par la pauvreté n'est en revanche pas nettement plus élevée que la moyenne, quel que soit le nombre d'enfants vivant dans le ménage (pas d'enfant: 3,5%, un enfant: 5,5%; deux enfants: 3,8%; trois enfants: 8,1%).

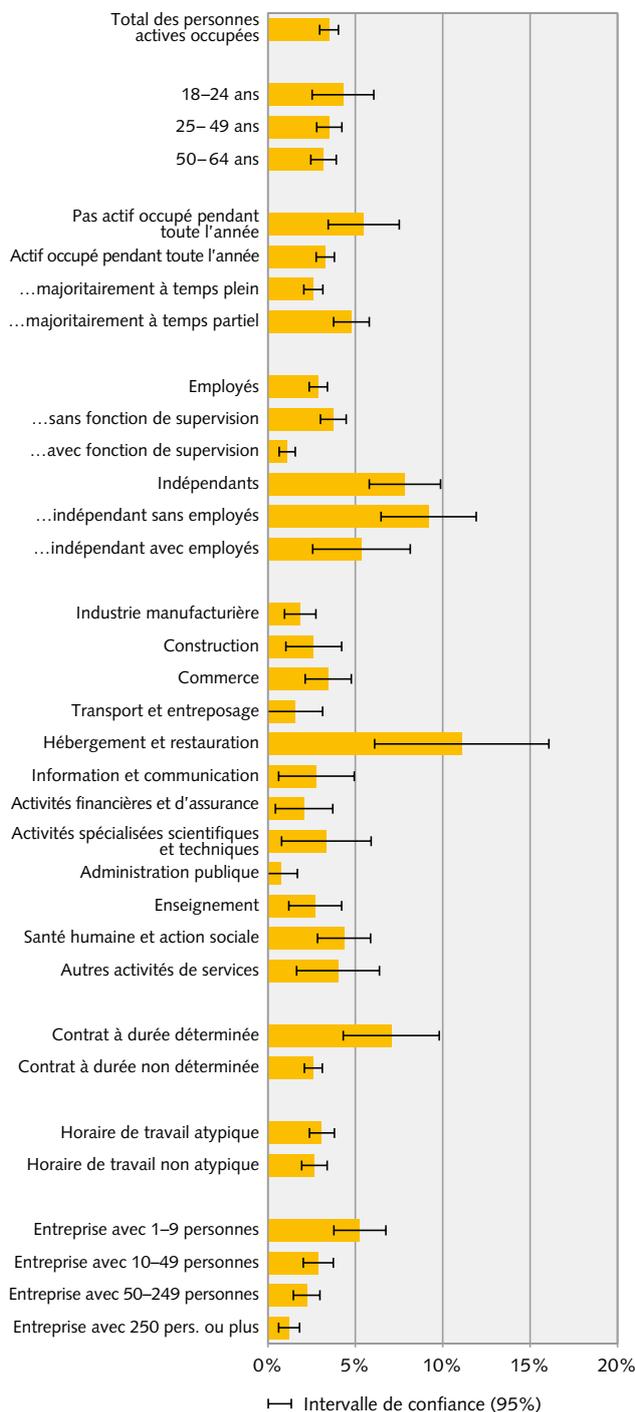
La participation des adultes du ménage au marché du travail est un autre facteur déterminant. Les personnes actives occupées sont nettement moins touchées par la pauvreté (3,5%) que les personnes sans activité professionnelle (15,7%). Comme on pouvait s'y attendre, les personnes vivant dans un ménage dont aucun membre adulte n'exerce une activité professionnelle présentent le taux de pauvreté le plus élevé (20,2%). Ce taux tombe à 8,0% dans les ménages qui comptent un actif occupé et même à 1,3% dans ceux qui en comptent deux.

Seuls 4,4% des ménages qui vivent principalement d'un revenu issu d'une activité professionnelle sont frappés par la pauvreté. Les ménages qui vivent essentiellement de prestations de transfert (rentes, prestations sociales, etc.) affichent par contre un taux de pauvreté bien supérieur à la moyenne (20,0%). Une analyse détaillée fait apparaître des différences marquées: les personnes qui tirent leur principal revenu du 2<sup>e</sup> pilier sont nettement moins souvent frappées de pauvreté (3,3%) que celles qui ne touchent que le 1<sup>er</sup> pilier (25,8%).

Bien que l'intégration sur le marché du travail représente une protection efficace contre la pauvreté, 3,5% des actifs occupés, soit près de 130'000 personnes, étaient touchés par la pauvreté en 2012. Un examen plus détaillé fait apparaître des différences considérables (voir G3): la pauvreté tend à toucher moins souvent les personnes qui ont travaillé toute l'année que celles qui n'ont été actives occupées qu'une partie de l'année (3,3% contre 5,5%). Parmi les personnes ayant travaillé toute l'année, celles qui étaient occupées majoritairement à temps partiel sont près de deux fois plus souvent touchées par la pauvreté que les actifs occupés majoritairement à plein temps (4,8% contre 2,6%).

## Taux de pauvreté des actifs occupés selon différentes caractéristiques, 2012

G 3



Ces résultats se basent sur une distribution de personnes; les variables concernant les ménages se réfèrent à des personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques. Les personnes actives occupées correspondent aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont eu une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent). Par horaire de travail atypique, on entend le travail de nuit, le week-end et les horaires irréguliers et imposés. Seuls les groupes de population avec au moins 200 observations dans l'échantillon et un intervalle de confiance de  $\pm 10\%$  au maximum sont représentés.

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 14.04.2014, sans prise en compte du loyer fictif

© OFS 2014

Le taux de pauvreté est nettement plus élevé chez les indépendants (7,8%) que chez les personnes salariées (2,9%). Il faut toutefois interpréter ces résultats avec prudence en raison des difficultés méthodologiques liées au relevé du revenu des indépendants<sup>4</sup>. Parmi les indépendants, ceux qui n'ont pas d'employés tendent à être plus souvent touchés par la pauvreté que ceux avec employés (9,2% contre 5,4%).

Ventilé selon la branche économique<sup>5</sup>, le taux de pauvreté est légèrement supérieur à la moyenne chez les personnes travaillant dans l'hôtellerie et la restauration (11,1%). Il est comparativement bas en revanche dans les branches de l'industrie manufacturière (1,8%), du transport et entreposage (1,6%) et dans l'administration publique (0,8%).

Enfin, les salariés ayant un contrat de travail de durée limitée (7,1%) et ceux travaillant dans de petites entreprises (5,3%) sont plus souvent touchés par la pauvreté que les autres salariés.

### Risque de pauvreté (concept relatif)

Le **taux de risque de pauvreté** se base sur un seuil «relatif»: sont considérées comme présentant un risque de pauvreté les personnes dont le revenu disponible équivalent<sup>6</sup> est sensiblement inférieur au niveau habituel des revenus dans le pays considéré. La pauvreté est donc envisagée comme une forme d'inégalité; en effet, le fait qu'une personne soit considérée comme à risque de pauvreté ne dépend pas uniquement de sa situation économique propre (respectivement de celle du ménage), mais également de celle des autres personnes vivant dans le pays concerné. Par convention, le seuil de risque de pauvreté est fixé par l'Union européenne à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent.

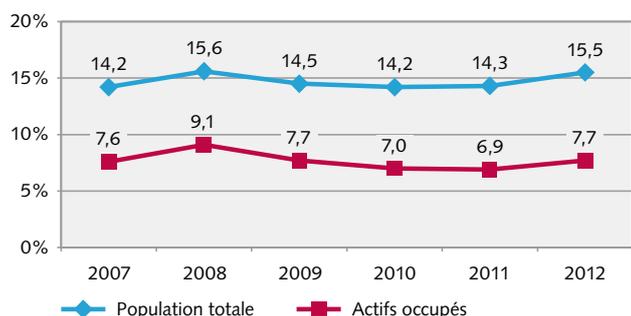
En 2012, 15,5% ( $\pm 0,9$ ) de la population, soit 1'190'000 personnes environ étaient exposées au risque de pauvreté. Cette proportion est en légère hausse par rapport à l'année précédente (14,3%), mais la différence se situe à l'intérieur de la fourchette de variation statistique. Depuis 2007, le taux de risque de pauvreté se situait toujours entre 14,2% et 15,6% et n'a donc pas changé de manière importante (voir G 4).

<sup>4</sup> Pour de plus amples informations, voir OFS (2012).

<sup>5</sup> Le taux de pauvreté n'est pas présenté pour certaines branches économiques en raison d'un trop petit nombre de cas.

<sup>6</sup> Le revenu disponible équivalent se calcule à partir du revenu disponible du ménage, loyer fictif inclus (sans d'éventuels éléments de fortune, voir OFS 2012), en tenant compte de la taille et de la composition de ce dernier. On attribue un facteur de pondération à chaque membre du ménage: soit le poids 1 à la personne la plus âgée du ménage, le poids 0,5 à toute autre personne âgée de 14 ans ou plus et le poids 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans (échelle OCDE modifiée). Cela permet de tenir compte des économies d'échelle rendues possibles par la vie en commun.

### Evolution du taux de risque de pauvreté, population totale et active occupée, 2007–2012 G 4



Les personnes actives occupées correspondent aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont eu une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent).

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, © OFS 2014 avec prise en compte du loyer fictif

Le taux de risque de pauvreté de la population active occupée était moitié moins élevé (7,7% ±0,7) que celui de la population totale. Près de 280'000 actifs occupés disposaient d'un revenu équivalent inférieur au seuil de risque de pauvreté. Le taux de risque de pauvreté des actifs occupés évolue dans une fourchette comprise entre 6,9% et 7,7% (à l'exception d'une valeur un peu plus élevée en 2008).

Le seuil de risque de pauvreté se montait à 2500 francs par mois environ pour une personne seule en 2012. Il était de 5250 francs pour deux adultes vivant avec deux enfants (voir T 2).

### T2 Seuils de risque de pauvreté pour différents types de ménage, 2012, en francs par mois

Type de ménage	Seuil de risque de pauvreté à 60% de la médiane (arrondi)
Personne seule	2500
Parent seul avec 2 enfants de moins de 14 ans	4000
2 adultes sans enfant	3750
2 adultes avec 2 enfants de moins de 14 ans	5250

Les seuils de risque de pauvreté pour les différents types de ménage sont calculés à l'aide de l'échelle d'équivalence OCDE modifiée.

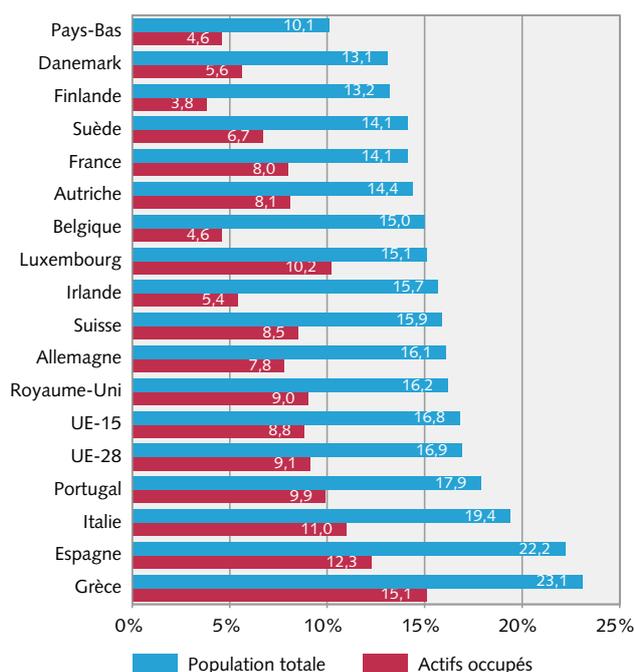
Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 14.04.2014, avec prise en compte du loyer fictif

Comparés aux groupes touchés par la pauvreté absolue, les groupes à risque comprennent ici également les enfants (18,0%), les familles nombreuses (25,2%) et les personnes de nationalité étrangère (21,9%), mais pas les adultes vivant seuls de moins de 65 ans (15,6%).

Avec un taux de risque de pauvreté de 15,9%, la Suisse se situe, en comparaison européenne, au-dessous de la moyenne de l'Union européenne (UE-28) de 16,9%<sup>7</sup>. Toutefois, parmi les pays limitrophes, seule l'Italie enregistre un taux plus élevé (19,4%). Dans les autres pays, le taux de risque de pauvreté est comparable ou inférieur (Allemagne: 16,1%; Autriche: 14,4%; France: 14,1%). Il faut toutefois relever qu'en raison du haut niveau du revenu médian en Suisse, le seuil de risque de pauvreté y est l'un des plus élevés d'Europe.

S'agissant de la population active occupée, la situation est semblable (voir G 5).

### Taux de risque de pauvreté en comparaison européenne, population totale et active occupée, 2012 G 5



L'UE-15 (les «anciens» Etats membres) comprend les pays cités ici (sauf la Suisse), l'UE-28 les pays AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, EE, EL, ES, FI, FR, HR, HU, IR, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK, UK.

Source: EU-SILC, Eurostat (version 24.06.2014), sans prise en compte du loyer fictif

© OFS 2014

<sup>7</sup> L'Office statistique de l'Union européenne publie les taux de risque de pauvreté sans le loyer fictif, ce dernier n'étant pas calculé dans tous les pays. C'est pourquoi les valeurs indiquées ici s'écartent quelque peu des autres résultats publiés.

## Privations matérielles

Les informations sur la privation matérielle permettent aussi d'analyser des aspects non monétaires de la pauvreté. Le **taux de privation matérielle** se définit comme l'absence, pour des raisons financières, d'au moins trois éléments parmi neuf dans les domaines suivants, définis au niveau européen: capacité de faire face dans un délai d'un mois à une dépense imprévue d'un montant de 2000 francs, capacité de s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile, absence d'arriérés de paiement<sup>8</sup>, capacité de s'offrir un repas composé de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours au moins, capacité de chauffer convenablement son domicile, possession d'un lave-linge (ou accès à un lave-linge), possession d'un téléviseur couleur, possession d'un téléphone, possession d'une voiture.

En 2012, la Suisse comptait environ 280'000 personnes (3,6%  $\pm$ 0,6 de la population résidente) subissant des privations matérielles, par manque de ressources financières, dans au moins trois domaines sur les neuf définis. Parmi la population active occupée, le taux de privation matérielle atteignait 2,3% ( $\pm$ 0,5), ce qui correspond à quelque 80'000 personnes.

Par rapport aux années 2007 à 2010, les taux de privation matérielle étaient nettement plus bas en 2011 et 2012 (voir G 6). Une différence qui s'explique en premier lieu par la reformulation en 2011 de certaines questions de l'enquête en vue d'une meilleure comparabilité internationale<sup>9</sup>. Les années 2011 et 2012 ne sont donc pas directement comparables aux années précédentes.

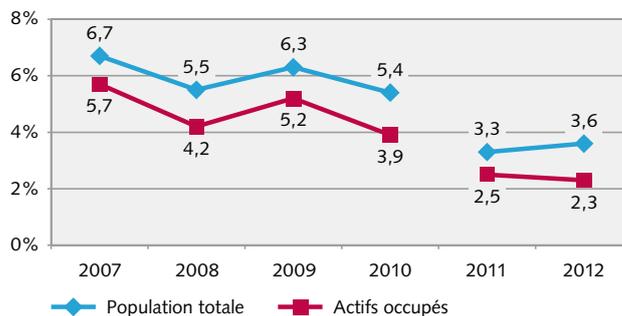
Les principaux groupes à risques sont ici aussi les personnes élevant seules des enfants (11,5%), les personnes seules de moins de 65 ans (7,4%), les personnes les moins qualifiées (7,2%), les personnes vivant dans un ménage dont aucun membre ne participe au marché du travail (15,7%), ainsi que les personnes de nationalité étrangère (6,3%). Les familles nombreuses, malgré un taux de 7,2%, ne sont que tendanciellement plus touchées par les privations matérielles que la population totale<sup>10</sup>. Les personnes de 65 ans et plus subissent même nettement moins de privations matérielles (1,7%) que les autres groupes d'âges.

<sup>8</sup> Les arriérés de paiement de primes d'assurance-maladie ne sont pas pris en compte.

<sup>9</sup> La reformulation a eu le plus d'effets pour la question concernant le chauffage du logement: à partir de 2011, il est demandé aux personnes interrogées s'il ne leur est pas possible, pour des raisons financières, de maintenir une température agréable dans le logement. Jusqu'en 2010, la question mesurait le fait de ne pas avoir un logement suffisamment chauffé, sans préciser si c'était dû à des raisons financières ou techniques. En 2011, 0,8% seulement des personnes interrogées déclaraient avoir des problèmes dans ce domaine, contre au moins 7% avant que la question ne soit reformulée.

<sup>10</sup> L'intervalle de confiance de  $\pm$ 3,8 est relativement grand. Le G2 donne un exemple d'interprétation des intervalles de confiance.

## Evolution du taux de privation matérielle, population totale et active occupée, 2007–2012 G 6



Quelques questions ayant été reformulées, les valeurs à partir de 2011 ne sont plus directement comparables avec celles des années précédentes. Les personnes actives occupées correspondent aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont eu une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent).

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC

© OFS 2014

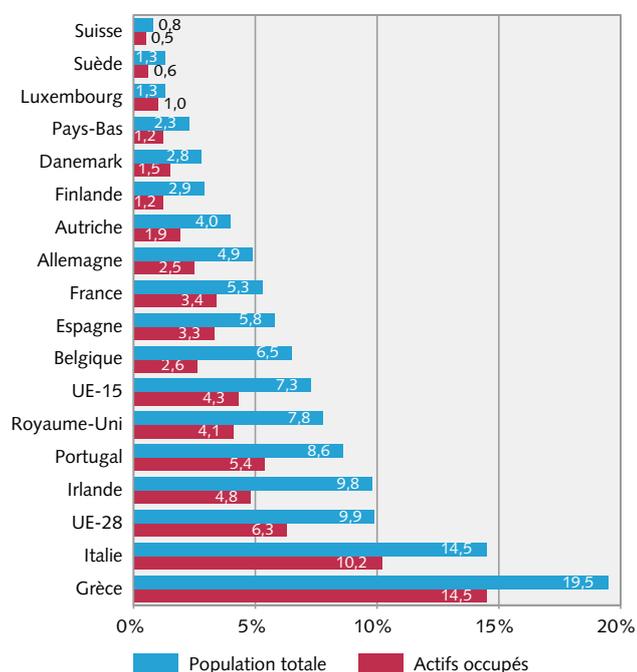
Bien que leur taux de pauvreté soit plus élevé (voir p. 5), les indépendants aussi ont un niveau de vie matériel plutôt supérieur à celui des autres actifs occupés (1,2% contre 2,3%). A noter toutefois que la situation des indépendants sans employés tend à être plus mauvaise que celle des indépendants avec employés (1,4% contre 0,7%). Les actifs occupés subissent en outre davantage de privations matérielles s'ils travaillent dans l'hôtellerie et la restauration (6,1%), la nuit et/ou le week-end (3,1%) et dans de petites entreprises (3,4%).

Pour pouvoir comparer au plan international la privation matérielle, on utilise le taux de privation matérielle sévère publié par Eurostat (privations dans au moins quatre domaines sur neuf, voir G 7). La Suisse enregistre le taux le plus faible (0,8%) de tous les pays considérés. Son taux est nettement inférieur à la moyenne européenne (UE-28: 9,9%) et à ceux de ses voisins directs: l'Autriche (4,0%), l'Allemagne (4,9%), la France (5,3%), et l'Italie (14,5%).

Le taux de privation matérielle sévère de la population active occupée de la Suisse est aussi très faible en comparaison européenne (0,5% contre 6,3% pour l'UE-28).

## Taux de privation matérielle sévère en comparaison européenne, population totale et active occupée, 2012

G 7



L'UE-15 (les « anciens » Etats membres) comprend les pays cités ici (sauf la Suisse), l'UE-28 les pays AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, EE, EL, ES, FI, FR, HR, HU, IR, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK, UK.

Source: EU-SILC, Eurostat (version 24.06.2014)

© OFS 2014

## Autres informations de l'OFS

**Portail statistique:** [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) → Thèmes → 20 – Situation économique et sociale de la population → Niveau de vie, situation sociale et pauvreté

### Concepts, méthodes et définitions

OFS (2012): Pauvreté en Suisse. Concepts, résultats et méthodes. Résultats calculés sur la base de l'enquête SILC 2008 à 2010. Neuchâtel: OFS, n° de commande: 852-1001.

### Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

La présente analyse se base sur l'enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC (Statistics on Income and Living Conditions), une enquête coordonnée au niveau européen et réalisée dans plus de 30 pays. Le but de cette enquête est d'analyser la répartition des revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie à l'aide d'indicateurs comparables. En Suisse, l'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de quelque 7000 ménages, ce qui représente un peu plus de 17'000 personnes. L'échantillon est tiré selon une méthode aléatoire dans le registre OFS des raccordements téléphoniques privés. L'univers de base est constitué de la population résidante permanente vivant en ménage privé. Les personnes participant à l'enquête sont interrogées quatre années de suite, ce qui permet de suivre l'évolution de leurs conditions de vie et d'en décrire les changements importants.